



Arrêté SG/2025-008 portant nomination des représentants des personnels et de l'administration à la commission paritaire académique des corps des professeurs de chaires, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié portant définition de certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège ;

Vu le décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié relatif au statut des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et à diverses dispositions statutaires applicables aux professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de cette école ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 9 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des professeurs de chaires, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale compétente à l'égard de l'académie de La Réunion, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
Le recteur ou son représentant	Recteur / Secrétaire général	RECTORAT
CLEMENT Maryvonne	Secrétaire générale adjointe – DRH	RECTORAT
INGREMEAU Sandrine	IA-DAASEN	RECTORAT
DARLAY Karine	IA-DAASEN	RECTORAT
DAUMAS Catherine	Doyenne des IA-IPR	RECTORAT
POUJOIS Séverine	Doyenne du collège des IEN ET-EG	RECTORAT
CHATONNAY Philippe	IA-IPR	RECTORAT
COMARE Marie Francine	IA-IPR	RECTORAT
DELPIERRE Odile	Proviseure	LYCEE LE VERGER
DEMERY Nathalie	Proviseure	LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMELIN
FONTAINE Jean François	Principal	COLLEGE MILLE ROCHES
HOARAU Médéric	Principal	COLLEGE FRANCOIS MAHE DE LA BOURDONNAIS
VIGNE Jean François	IA-IPR	RECTORAT
MARTAUD-ROBERT Anouk	IA-IPR	RECTORAT
MILIUS-TAILLEFER Sylvie	IEN	RECTORAT
MUEHLKE Katharina	IA-IPR	RECTORAT
OLLIER Balbine	IA-IPR	RECTORAT
RANGAMA Vanessa	IEN	RECTORAT
SORBA Fabrice	IA-IPR	RECTORAT

b. Membres suppléants

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
BANOU Nicole	Proviseure	LYCEE MAHATMA GANDHI
BRETON Anne-Louise	Adjointe à la cheffe de division	RECTORAT
BUCQUET Régis	IEN	RECTORAT
CHAMPIGNY Véronique	IEN	RECTORAT
CREVEAUX Frédéric	Principal	COLLEGE LES MASCAREIGNES
CABROL Marie	Cheffe de division	RECTORAT
DENIAUD Corinne	IA-IPR	RECTORAT
ERAPA-VARDIN Arlette	Cheffe de service	RECTORAT
JUHEL Catherine	IA-IPR	RECTORAT
LALLEMAND Ericka	Principale	COLLEGE CAMBUSTON CLAUDE MAHOUDEAUX
LEMERCIER Guillaume	DRH adjoint	RECTORAT
MEIER Marie-Alixe	Cheffe de service	RECTORAT
MENARD Emmanuel	IA-IPR	RECTORAT
MICHEL David-Paul	IA-IPR	RECTORAT
MONDISSA Sylvie	Proviseure	LYCEE SARDA GARRIGA
PAYET Florence	IEN	RECTORAT
RAMBAUD Philippe	IEN	RECTORAT
LEVY Josiane	IA-IPR	RECTORAT
SPAGNOL Ronan	Proviseur	LYCEE MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

NOM Prénom	Corps	Organisation syndicale
PEYRE Corinne	Professeure certifiée	FSU
LAUDE Damien	Professeur d'EPS	FSU
BOISSEL Véronique	Professeure agrégée	FSU
RODRIGUES Victor	Professeur certifié	FSU
ARBOIREAU Michel	Professeur agrégé	FSU
FOURNY Pierre	Professeur certifié	FSU
LEFEVRE Guillaume	Professeur de lycée professionnel	SNALC
MOTET Jérôme	Professeur certifié	SNALC
SALVADOR Frédérique	Professeure certifiée	SNALC
CHEUNG KIVAN YEUN Jean-Eric	Professeur certifié	SNALC
QUILICHINI Annick Anne	Professeure certifiée	SNALC
DIJOUX Jean Eric	Professeur certifié	SE-UNSA
DINNAT Elise	Professeure de lycée professionnel	SE-UNSA
RAFOUGILET Yoland	Conseiller principal d'éducation	SE-UNSA
ADAM Marie - Laure	Professeure de lycée professionnel	SNCL-SIES-SAGES
HOARAU Didier Guy	Professeur certifié	SGEN-CFDT
ISSA Aména Bibi	Professeure de lycée professionnel	ACTION ET DEMOCRATIE CFE-CGC
ANNONIER Eric	Professeur certifié	SUD EDUCATION REUNION
ETHEVE Jérôme	Professeur certifié	FNEC FP-FO

b. Membres suppléants

NOM Prénom	Corps	Organisation syndicale
JUAN Corinne	Professeure agrégée	FSU
PAYET Jean - Luc	Professeur de lycée professionnel	FSU
FERRERE Fabienne	Professeure d'EPS	FSU
BERNARD Stéphanie	Psychologue de l'Education nationale	FSU
LAURENTI Antoine	Professeur certifié	FSU
MOREAU Audrey	Professeure certifiée	FSU
DALE Véronique	Professeure certifiée	SNALC
SAMY Freddy	Professeur certifié	SNALC
OUBRAHAM Abdelkrim	Professeur agrégé	SNALC
GRONDIN Sabella	Professeure certifiée	SNALC
MARASCHIN Thierry	Conseiller principal d'éducation	SNALC
PINCHON Chloé	Professeure certifiée	SE-UNSA
VLODY Thierry	Professeur certifié	SE-UNSA
SOUBEYRAND Catherine	Psychologue de l'Education nationale	SE-UNSA
ALBERT Carine	Professeure certifiée	SNCL SIES SAGES
WILPOTTE Carole	Professeure certifiée	SGEN-CFDT
SOUNDRON Linéda	Professeure certifiée	ACTION ET DEMOCRATIE CFE-CGC
GARRY Elisabeth	Psychologue de l'Education nationale	SUD EDUCATION REUNION
PAINIAYE James	Professeur de lycée professionnel	FNEC FP-FO

Article 2

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Denis, le 23 janvier 2025

Pour le recteur de région académique, recteur d'académie et par délégation l'adjointe au secrétaire général de région académique. secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines

SIGNE Maryvonne CLEMENT